EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

REÇU LE 04.07.14 PREF 33

Nombre de conseillers :

En exercice ---------- 29
Présents ---------- 27
Pouvoirs ---------- 2
Votants ---------- 29

DELIBERATION N° 2014-46

OBJET : HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT - COTISATIONS

L'an deux mille quatorze, le 26 Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2014

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire,
Mme MAGNÉ, M. BERGERON, Mme ELISSALDE, M. LOZACHMEUR, Mme DROUHAUT, M. GRASSET, Mme BERTEAU, M. PINSTON Adjoints, MM. GUENON, GARBAY, BLANCHER, JAUREGUI, THOUVENIN, Mmes GOUGUET, ROIRAND, MONTSEC, DESPLATS, ARPIN, JARRIGE, M. ALLAIRE, Mme THORE, MM. MADRELLE, PINEAU, Mmes CANALES, BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :
Mme MARON, M. BARDIN

Monsieur Christophe JAUREGUI a été nommé Secrétaire de séance.

La Commune de CARBON-BLANC participe depuis plusieurs années aux charges de fonctionnement de la Mission Locale des Hauts de Garonne Développement. Madame DROUHAUT rappelle que cette Association a pour objet général la promotion et le développement des communes adhérentes sur les Hauts de Garonne. Dans ce cadre, depuis 2002, l'association développe les missions suivantes : développement économique, contribution à l'aménagement du territoire, promotion de ce territoire, gestion des sites.

La Commune participe également au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit.

Les services de conseils juridiques gratuits offerts par cet établissement qui s'adressent aux administrés de la Rive Droite sont largement appréciés. Ainsi, en 2013, 144 carbonblanais ont été accueillis au sein de cette structure

Ces cotisations sont effectuées sur la base de la population municipale soit pour :

- Hauts de Garonne Développement : 6 901 habitants x 0.60 € = 4 140.60 €
- Maison de la Justice et du Droit : 6 901 habitants x 0.54 € = 3 726.54 €

Aussi, Madame DROUHAUT demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le versement de ces participations.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours, article 6281.

CARBON-BLANC,
Le 27 juin 2014
Copie conforme à l'original,
Le Maire,

A. TURBY

MAIRIE de CARBON-BLANC * 33 Gironde *

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture le 4/7/14
et de la publication le 08/07/14

Le Maire,

A. TURBY